L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 5 AVRIL 1888.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 7 avril.
LA NORMANDIE, de Kersabiec, samedi, 14 avril
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 21 avril.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris) .... $80 et $100
Deuxième classe $60

Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt., 61 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 11 avril, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants : KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer NEW ORLEANS, Capt. Halsey.

arrivera de son quai au pied de la rue Toulouse.
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1½ P. 0/0

Passage—Cabine $40
Entrepont 20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an. Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia.

A partir du 15 octobre 1887, quittera Milnebourg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, du dépôt Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit :

Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.

DE RETOUR.

Le bateau quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.
Old Landing les mercredis à 7 A. M.
Old Landing les vendredis à 7 A. M.

Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.

Prix $1 00

Excursion tous les dimanches, train de 8 heures A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent.
18 oct. No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route

New Orleans & Northeastern Railroad.

Les "fast limited trains" de cette ligne font un trajet rapide de plusieurs heures de moins que toute autre ligne allant à Cincinnati et autres villes de l'Est.

Deux trains solides tous les jours—Nouvelle-Orléans à Cincinnati, Lexington, Chattanooga et Birmingham. Comparez notre tableau avec celui des autres lignes.

		No 2, Limited.	No 6, fast line.
Dép.	Nlle-Orléans	5:00 p. m.	9:00 p. m.
Arr.	Meridian	10:20 p. m.	4:00 a. m.
Arr.	St. Louis		7:20 a. m.
Arr.	Tuscaloosa	1:40 a. m.	9:10 a. m.
Arr.	Birmingham	3:20 a. m.	11:25 a. m.
Arr.	Attalla	5:25 a. m.	1:55 p. m.
Arr.	Chattanooga	8:30 a. m.	6:20 p. m.
Arr.	Junction City	2:50 p. m.	2:28 a. m.
Arr.	Lexington	4:15 p. m.	3:43 a. m.
Arr.	Cincinnati	6:40 p. m.	6:40 a. m.

Nouvelle-Orléans à Cincinnati 23 1/2 heures.

Nouvelle-Orléans à Washington, New York, Boston, Baltimore, Philadelphie et autres principales villes—un train en avance sur toute autre ligne en concurrence.

Bureau pour les billets—34 rue St-Charles
J. M. KNIGHT, Agent de Billets.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, Nlle-Orléans.
1er janv—4 mois.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE

Arrivée.		Départ.	
No 1	9 00 A. M.	No 2	5:00 P. M.
No 3	6 25 P. M.	No 4	7:00 A. M.
No 5	10 00 A. M.	No 6	3:45 P. M.

Excursions du Dimanche.
Arrivée ...8:40 P. M. | Départ ...8:00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis ; les Nos 3 et 4 tous les jours entre la Nlle-Orléans, Vicksburg et Greenville ; les Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle-Orléans et Louisville.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et S. J. et C. ; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V. et le M. R. R. ; à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & N. M. & C. et d'autres lignes.

Tous les trains s'arrêtent à Kenner.
JOHN BRADLEY, Agent Général.
E. W. HOW, G. F. & P. A.
R. F. REYNOLDS, Agent Commercial.
4nov

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps. Co.

Départ de la N. Orléans: Pacific Express, daily .... 7:15 am; San Antonio Express, daily ..7:20 pm

Arrivée à la N. Orléans: Atlantic Express, daily .... 8:10 pm; New Orleans Express, daily ..8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau des Magasins et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

Crescent Insurance Company,

67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 - Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

Payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

T. R. LYMAN .... Président
J. H. OGLESBY .... Vice-Président
CHAS. E. RICE .... Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling, Chas M. Whitney, Geo. W. Sentell, J. H. Oglesby, J. Marinoni, W. R. Lyman, J. Reiss, Charles H. Dolsen, Lucien Delery, S. C. Coulon, F. W. Bachman, Charles Newman, Joseph Kohn, M. Gillis, James T. Rodd, Chas. A. Rice, D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 87—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.

Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
NEWTON BUCKNER, Chairman ; RODOLPH WORSTE, A. DELVAILLE, JNO. W. LABOUISSE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '87—1an

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.

—CHEZ—

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande.

BABY CARRIAGES,
54 and 56 Baronne,
R. P. RANDALL.

Bureau de la Compagnie d'Assurances

FACTORS & TRADERS,

No 49 rue Carondelet.—Nouvelle Orléans, 11 janvier 1888.

Comme commissaires choisis par le Conseil de Direction de la compagnie d'assurances "Factors & Traders," nous annonçons que nous avons transféré toutes nos polices d'assurance contre les risques d'incendie à la **Compagnie d'assurances German-American de New York,** une corporation solide et digne de confiance que nous recommandons à tous nos anciens clients.

R. M. WALMSLEY, JULES A. BLANC, ED. A. PALFREY, Commissaires.

German American Insurance Company de New York.

ACTIF EN JANVIER 1887.

Valeur au pair.		Cotes du marché
$2,170,000	Bons du gouvernement des Etats-Unis	$2,710,025
1,460,000	Bons de chemins de fer	1,664,600
125 000	Du capital du New York et Harlem Railway, 2,500 actions	275,000
50,000	Du capital du Morris et Essex Railway, 1,000 actions	70,000
50,000	Du capital du Chicago, Rock Island & Pacific Railroad, 500 actions	63,500
50,000	Du capital du Illinois Central Railway, 500 actions	66,500
2,000	Du capital du Chicago, Burlington & Quincy Railway, 20 actions	2,540
25,000	Etat du Missouri Funding Bonds 6 0/0	28,000
25,000	Ville d'Atlanta, bons 4 1/2 0/0	25,500
$3,957,000	Comptant dans des banques $64,330 28	
	Comptant dans les coffres du bureau 5,790 44	
	Argent entre les mains des directeurs 4,302 85	
	Reliquat entre les mains d'agent 86,400 47	
	Primes non perçues par le bureau principal 81,409 74	
	Intérêt accru 875 00	242,608 78
		$5,148,273 78

Passif.

Fonds capital	$1,000,000 00	
Réserve des réassurance	1,607,463 23	
Pertes réglées et non réglées	178,810 23	
Commissions et autres obligations	20,352 43	2,806,625 89
Surplus net		$2,341,647 89
Total		$5,148,273 78

Le soussigné annonce que désormais il représentera ici la compagnie et sollicite respectueusement une continuation du patronage de ses amis. Pour le moment son bureau sera au local de la compagnie d'assurances Factors & Traders. La compagnie d'assurances German-American de New York est une des plus solides du pays et est dès à présent responsable jusqu'à leur échéance, des polices émises par la compagnie Factors & Traders.

ED. A. PALFREY.
15 au—1m—Dim Mar Jeu

ETAT DE SITUATION DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA

Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues.			
Sur risques de feu	$268,519 46		
Sur risques de rivières	5,999 19		
Sur risques maritimes	6 910 08	$281,428 73	
A ajouter : Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886		66,610 70	
Total des primes		$348 039 43	
A ajouter Revenu de l'intérêt des loyers, etc		34,069 77	
Total du revenu pendant l'année		$382,109 20	
Déductions et dépenses :			
Réservé pour risques non terminés, le 31 décembre 1887	$93,575 92		
Primes remboursées et cancellations	58,465 53		
Réassurances	15,053 25		
Courtage et commissions	3,132 92		
Payé sur pertes encourues en 1887	$128,074 23		
Payé sur risques de rivières encourus en 1887	13,049 83		
Payé sur risques maritimes encourus en 1887	158 91		
Total payé sur pertes encourues en 1887	$136,283 63		
Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane	11,778 78		
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane	7,546 16		
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol	1,553 87		
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau	2,974 32		
Compte des salaires du bureau local	10,500 00		
Déductions et dépenses applicables en 1887	340 863 78		
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887	20,453 77		
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886	18,951 83		
Total des dépenses et déductions		380,269 38	
Balance nette		$ 1,839 82	
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus		$18,951 83	
Réservé pour risques non terminés	$93,575 92		
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886	66,310 70		
Ajouté de la réserve, affaires de 1887		26,965 22	
Total sur les profits de 1887		45,917 05	
Excédent net sur les affaires de 1887		$47,756 87	

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.
J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.

Fait et signé sous serment par devant moi, à la Nouvelle-Orléans ce 14e jour de janvier 1888.
JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banques	$ 17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie	144,810 00
Bons de la Louisiane, 4 pour cent, $142,500 00	131,000 00
Bons Crossman de la Nlle-Orléans, ex. $25,000 00	28,000 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement	90,100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission	68,432 80
Billets à ordre pour primes, non dûs	1,824 97
Dû par d'autres compagnies, réassurances sur pertes payées	1,92? 00
Dû sur jugements garantis par bon	32,728 97
Loyers échus pour collection	552 00
Une action du capital du N. O. Produce Exchange	135 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association	150 00
	$517,402 28

PASSIF.

Capital	$ 400,000 00
Réservé pour risques non terminés	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	20,453 77
Réservé pour dividendes non payés	1,034 00
Surplus net	2,344 59
	$517,408 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie, lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées :

JOHN H. HANNA, GEO. McCLOSKEY, RICHARD HERRICK, THOS. McDERMOTT, JOHN T. GIBBONS, WM HART, JOHN McGINTY, SAMUEL R. CAREY, THOS SMITH, JOHN HENDERSON JR., AMEDEE COUTURIE, EDW. IRWIN, EMILE GAUCHE.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue au Bureau de la Compagnie, le 9 janvier 1888, ont été réélus à l'unanimité : M. THOMAS SMITH, président ; M. EMILE GAUCHE, vice-président ; M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

19 jan—1m J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

BASILE BARES.

FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

Prof. CYRILLE C. THEARD

No 59 1/2 Union, 3e District.

Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 5 heures à 9 heures P. M.

Français, Anglais, Volapük, Tenue des livres, etc. 14 oct—

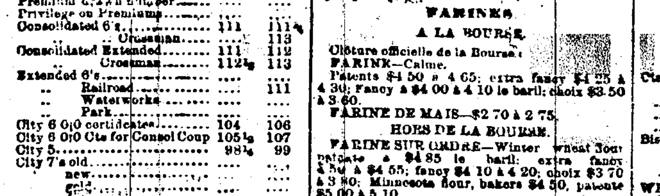

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau : 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne 16nov—

PROMULGATION

—DES—

Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, adoptés par l'Assemblée Générale en 1884 et 1886.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Bureau du Secrétaire d'Etat.

CONFORMEMENT aux dispositions de la Constitution, publication est ici faite et soumise aux électeurs qualifiés de l'Etat de la Louisiane des amendements proposés à la Constitution de l'Etat et qui ont été votés par les deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à une session régulière, tenue en la ville de Baton-Rouge, dans les années 1884 et 1886, la Constitution exigeant que la dite publication soit faite pour l'information des électeurs qualifiés de l'Etat pendant les trois mois précédant immédiatement l'élection générale des représentants.

Les amendements ci-dessus sont énoncés dans la loi No 43 et la résolution conjointe No 112 de la session régulière de 1884, et dans les résolutions conjointes Nos 28, 75, 88 et 92 de la session régulière de 1886, lesquels sont ci-après publiés officiellement pour l'information des électeurs qualifiés de cet Etat. Ils seront soumis à l'approbation ou au rejet de ces derniers, à la prochaine élection générale qui sera tenue mardi, 17 avril 1888 (le mardi suivant immédiatement le troisième lundi du dit mois), de telle manière et dans une telle forme que les électeurs qualifiés pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément. Si une majorité des électeurs qualifiés, votant à la dite élection, approuve et ratifie tous les amendements proposés ou quelques uns seulement, le dit amendement ou les dits amendements proposés, ou l'un ou quelques uns d'eux, ainsi approuvés et ratifiés, deviendront partie de la Constitution de cet Etat.

Loi No. 43 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 1.
RELATIF A L'UNIVERSITÉ TULANE.

Les termes de la loi No. 43 de la Session régulière de 1884, adoptée à la session de la législature, en l'année 1884, sont par le présent ratifiés et approuvés ; et toutes les dispositions de la constitution de 1879 qui y sont contraires ou qui en préviendraient l'adoption, sont par le présent abrogés, en tant qu'il s'agit de l'application de la dite loi.

Résolution conjointe No. 112 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 2.

"L'Assemblée Générale pourra diviser l'Etat en levées de district et pourvoir à la nomination ou à l'élection de commissaires de levées dans les dits districts, lesquels, conformément à la manière prescrite par la loi, seront chargés de la surveillance, de la construction, de la réparation et de l'entretien des levées dans les dits districts. Ces Commissaires des levées auront le droit de prélever une taxe qui n'excédera pas dix mills sur les propriétés imposables, situées dans les parties alluviables de chaque district exposé à l'inondation.

Il est bien entendu que, dans le cas où il serait nécessaire de se procurer des fonds additionnels pour construire, entretenir, conserver ou réparer les levées protégeant les terres d'un district, le taux de la taxe, limité par la présente loi, pourra être augmenté, après que la proposition d'augmentation et l'objet pour lequel la dite proposition est proposée auront été soumis à un vote des contribuables du district, ou aux ayant droit des dits contribuables, soit qu'ils résident ou ne résident pas sur les propriétés situées dans la portion alluviale du district exposé à l'inondation, et qu'une majorité de ces contribuables, en nombre et en valeur, se seront prononcés à la dite élection pour la dite augmentation."

Résolution conjointe No 28 de la session régulière de 1886.
Amendement No 3.

"Dans les districts composés d'une paroisse il n'y aura pas moins de six termes de la cour de district chaque année.

"Dans tous les autres districts, il y aura dans chaque paroisse quatre termes au moins de la cour de district, chaque année, excepté dans les paroisses de Cameron, de Franklin et de Vernon où il n'y aura que deux termes de la cour de district chaque année.

"Jusqu'à ce que la loi y pourvoie, les termes de la cour de district dans chaque paroisse seront fixés par un règlement de la dite cour, et ils ne seront pas changés sans trente jours au moins d'avis préalable publié dans un journal.

"Il y aura dans chaque paroisse deux termes de jury au moins, chaque année, avec un grand jury, excepté dans les paroisses de Cameron, Franklin et Vernon où il n'y aura qu'un terme de jury, chaque année, avec un grand jury.

"Aux autres termes de jury, l'Assemblée Générale pourvoira pour des jurys spéciaux, quand la nécessité s'en présentera pour le jugement des affaires criminelles."

Résolution conjointe No 75 de la session régulière de 1886.
Amendement No 4.

Article 180—"Le Canal du Nouveau Bassin et le chemin coquillé, ainsi que leurs dépendances, ne seront ni affermés ni aliénés.

Résolution conjointe No 88 de la session régulière de 1886.
Amendement No 5.

"Dans le cas de mort du lieutenant-gouverneur ou quand sa place deviendra vacante par suite de toute autre cause, le président pro tempore du Sénat la remplira ; il en exercera tous les devoirs et recevra le traitement attribué au lieutenant-gouverneur."

Résolution conjointe No 92 de la session régulière de 1886.
Amendement No 6.

Article 207.—Les propriétés suivantes, et nulle autre, sont exemptées de l'impôt, savoir : Toutes les propriétés publiques, tous les édifices dédiés au culte, tous les lieux affectés aux inhumations, toutes les institutions de charité, tous les bâtiments et tous les biens à l'usage exclusif des collèges et des écoles, les biens fonds et les biens meubles des bibliothèques publiques, les livres et instruments de physique, ainsi que les tableaux et les statues d'une compagnie ou d'une association exposés dans une salle publique. Il est bien entendu que les biens ainsi exemptés de l'impôt ne seront pas employés ou loués dans un but de profit ou de revenu personnel ou collectif. Seront aussi exemptés de l'impôt les meubles meublant jusqu'à concurrence de $500. Seront également exemptés de l'impôt, pendant vingt ans à partir de l'adoption de la Constitution de 1879, les capitaux, les machines et autres objets employés dans la fabrication de matières textiles, de cuirs, chaussures, harnais, sellerie, chapeaux, farine, machines, instruments d'agriculture, glace, engrais, produits chimiques, meubles et autres articles en bois, en marbre ou en pierre, savon, fournitures de bureau, encre, papier, navires (construction) et chocolat. Il est bien entendu que chaque fabrique ainsi exemptée de l'impôt devra employer au moins cinq ouvriers."

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et y ai attaché le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 13e jour de janvier A. D., 1888.

OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.
19jan—3m

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes.

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884 ayant gaspillé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, je droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur, No 203 rue Canal.
oct—

Portraits au Crayon

J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.
11nov—

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 31 mars 1888.

Brossard, Anténard Grand, L. Cucullo, Joseph Salustin Pujol, Jacques
G. W. NOTT, Maître de Poste.

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles & Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 sont—

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

Avis d'Election.

BUREAU DU SHERIF CIVIL DE LA Paroisse d'Orléans.
Nlle-Orléans, 17 mars 1888.

EN VERTU D'UNE PROCLAMATION DE Son Excellence, Samuel Douglas McEnery Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée de Bâton-Rouge, 14 janvier 1888, ordonnant qu'une élection soit tenue dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, le mardi suivant le troisième lundi d'avril 1888, savoir :

Mardi, 17 avril, A. D., 1888,

de 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans le but—

1. D'ÉLIRE LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE pour représenter les districts sénatoriaux ci-après désignés ainsi que les districts représentatifs de la ville de la Nlle-Orléans, pour le terme de quatre ans, savoir :

SÉNATEURS.

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial, composé des huitième et neuvième wards de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, et des paroisses St-Bernard et Plaquemine.

Deux Sénateurs du Second District Sénatorial, composé du quatrième, cinquième, sixième et septième ward de la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Troisième District Sénatorial, composé du troisième ward de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Quatrième District Sénatorial, composé du second et du quinzième ward de la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Cinquième District Sénatorial, composé du premier et du dixième ward de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans.

Deux Sénateurs du Sixième District Sénatorial composé du onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dix-septième wards de la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans.

REPRÉSENTANTS.

Premier District Représentatif, 1er ward—un représentant.
Second District Représentatif, deuxième ward —Deux Représentants.
Troisième District Représentatif, troisième ward—Trois Représentants.
Quatrième District Représentatif, quatrième ward—Un Représentant.
Cinquième District Représentatif, cinquième ward—Deux Représentants.
Sixième District Représentatif, sixième ward —Un Représentant.
Septième District Représentatif, septième ward—Deux Représentants.
Huitième District Représentatif, huitième ward—Un Représentant.
Neuvième District Représentatif, neuvième ward—Deux Représentants.
Dixième District Représentatif, dixième ward —Deux Représentants.
Onzième District Représentatif, onzième ward - Deux Représentants.
Douzième District Représentatif, douzième ward—Un Représentant.
Treizième District Représentatif, treizième et quatorzième wards—Un Représentant.
Quatorzième District Représentatif, seizième et dix-septième wards—Un Représentant.
Quinzième District Représentatif, quinzième ward—Un Représentant.

2. **D'élire un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Avocat-Général, un Trésorier d'Etat, un Auditeur des Comptes publics et un Surintendant de l'Instruction publique,** tous pour une période de quatre années.

3. **D'élire par les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans un Avocat de District** pour la paroisse d'Orléans, **un Juge, un Greffier et un Constable** pour chacune des Première, Seconde, Troisième et Quatrième Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans, **un Greffier de la Cour Civile de District, un Greffier de la Cour Criminelle de District, un Shérif Civil, un Shérif Criminel, un Coroner, un Conservateur des Aliénations et un Conservateur des Hypothèques,** tous pour une période de quatre ans.

4. Et attendu que l'Assemblée Générale à ses sessions régulières, tenues en 1884 et en 1886, a adopté certains amendements à la Constitution de cet Etat, lesquels en vertu des dispositions de l'article 256 de ladite Constitution doivent être soumis aux électeurs qualifiés pour être par eux approuvés ou rejetés, lesquels en outre ont été pleinement énumérés dans la proclamation officielle faite par le Secrétaire d'Etat et publiée dans chaque paroisse de l'Etat à laquelle il est référé, lesquels amendements sont soumis aux électeurs qualifiés de cet Etat pour être par eux approuvés ou rejetés séparément et dans la forme que les électeurs qualifiés puissent voter pour ou contre chaque amendement séparément.

DE RECUEILLIR LE VOTE DES ELECTEURS QUALIFIÉS DE LA PAROISSE D'ORLEANS sur lesdits amendements proposés et qui sont comme suit :

PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ.

En vertu de la loi No 43 de 1884.
"Pour l'Amendement pour l'Université Tulane" ou contre "l'Amendement pour l'Université Tulane."

SECOND AMENDEMENT PROPOSÉ.

En vertu de la Résolution conjointe No 112 de 1884.

"Pour l'Amendement à l'article 214 de la Constitution, pour la division de l'Etat en districts de levées et pour la nomination ou l'élection de Commissaires de levées et définissant leurs devoirs et pouvoirs", ou "Contre l'Amendement à l'article 214 de la Constitution pour la division de l'Etat en districts de levées et pour la nomination ou l'élection de Commissaires de levées et définissant leurs devoirs et pouvoirs.

TROISIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ.

Résolution conjointe No 28 de 1886.
"Pour l'amendement à l'Article 117 relatif aux termes des Cours de District (la paroisse d'Orléans exceptée)", ou "Contre l'amendement à l'article 117 relatif aux termes des Cours de District (la paroisse d'Orléans exceptée).

QUATRIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ.

Résolution conjointe No 75 de 1886.
"Pour l'amendement prohibant le loyer à bail ou la vente du Canal du Nouveau Bassin et du Shell Road" avec leurs dépendances", ou "Contre l'amendement prohibant le loyer à bail ou la vente du Canal du Nouveau Bassin et du "Shell Road", avec leurs dépendances".

CINQUIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ.

En vertu de la Résolution conjointe No 88 de 1886.
"Pour l'Amendement à l'article 62 de la Constitution pourvoyant à l'interruption des fonctions de Lieutenant-Gouverneur", ou "Contre l'Amendement à l'article 62 de la Constitution pourvoyant à l'interruption des fonctions de Lieutenant-Gouverneur."

SIXIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ.

Résolution conjointe No 92 de 1886.
"Pour l'Amendement à l'article 207 de la Constitution relatif à l'exemption de certaines propriétés de la taxe," ou "contre l'Amendement à l'article 207 de la Constitution relatif à l'exemption de certaines propriétés de la taxe."

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QU'UNE ÉLECTION AURA LIEU conformément à la loi No 58 de la Session extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,

MARDI, 17 avril, A. D., 1888,

(ce jour étant le mardi suivant le troisième lundi d'avril), de sept heures du matin à six heures du soir, dans toute la ville de la Nlle-Orléans et toute la paroisse d'Orléans, à tels bureaux d'élection qui seront désignés par le gouvernement de la ville de la Nlle-Orléans, dans le but d'élire tous les officiers ci-dessus mentionnés, et pour recevoir le vote des électeurs qualifiés de ladite ville et paroisse susnommées sur les amendements proposés et indiqués ci-dessus à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, lesquels ont été adoptés par un vote des deux tiers de tous les membres élus à chaque Chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à ses sessions régulières de 1884 et 1886, et qui sont plus complètement énumérés dans la proclamation officielle publiée par le Secrétaire d'Etat et dûment promulguée, ainsi que l'ordonne la Constitution.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et returning officer de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—au 17 avril.

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

Quinine de Pelletier
ou des 3 Cachets

Adoptée par tous les médecins pour sa pureté et son efficacité contre les **Migraines**, les **Névralgies**, les **Accès fébriles**, les **Fièvres intermittentes** et paludéennes, la **Goutte**, le **Rhumatisme**, les **Sueurs nocturnes**. Chaque capsule, de la grosseur d'un pois, porte le nom de **PELLETIER**, agit plus vite que les pilules et dragées, et s'avale plus facilement que les cachets.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 4 avril 1888.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances
Jusqu'ici cette semaine	$6,535,281 00	$1,241,043 00
Même temps la semaine dernière	5,628,106 00	760,110 00

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain	75 à 76	
Pièces de 5 francs	90	
Pièces de 20 francs	$3,80 à	3,90
Souverains	4,80 à	4,90
Pièces de 10 thalers	7,50	
Doublons espagnols	15,40	
Doublons patriotes	15,35	
Doublons mexicains	15,40	
Pièces de 20 pesos mexicains		19,40
Or de l'Amérique du Sud	80c par pce	
20 marcs prussiens	4,60 à	4,75
Or de la Californie	7 à 8 0/0 esc	
Or américain, poids léger	95 à	97
Or américain mutilé	5 0/0 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue à être en assez bonne demande, abondant et facile.

Papier exceptionnel			7
do	A1		8
Prêts sur garanties collatérales			4 à 5
Time	do	do	5 à 6
Papier hypothécaire			7 à 8

New York—Taux de l'argent à 3 pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 2, consols 101 11/16, argent en lingots 42⅞ ; U. S. 4's 126⅛.

Paris—Rentes, 82 05.

CHANGE.

REISCHMARKS—Commercial	95⅛
Le STERLING est facile.	
sConnaissement de navire A1 clear	484½ à 485¼
sTraites de banques	487⅛
Les FRANCS sont faciles.	
sFrancs de commerce	5,21¼
sTraites de banques	5,17⅛

sSoixante jours

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.

Traites de commerce à 75c. de prime.
Traites de Banques $1 00 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 00 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Appel de 11 A. M.

$5 000 Bons à prime	134¼
1,000 do	134¾

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.

10 actions Carrollton RR Co	80

Appel de 2 P. M.

10 actions N O Ins Ass	15
$5 000 Louisiane 4	90⅝

Après l'appel de 2 p. m.

32 actions du N O Insurance Co	12

Dividendes

Le Orleans RR Co a déclaré un dividende trimestriel de 2 0/0 payable sur demande.

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demandé
Bank of Commerce	10	9½	9¾
Canal & Banking Co	100	145	150
Citizens	100	45	55
Germania National	100	163	
Germania Savings	100	125	
Hibernia National	100	151	
Louisiana National	100	147	151
Metro. Loan & Savings	100		120
Mutual National	100	127	129
N O National	100	325	
People's	50	63	65
State National	100		110
Union National	100	109	111
Whitney National	100	165	
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	31½	32½
Factors and Traders Ins	100	45	50
Firemen's	50	52	54
Germania Ins Co	100	110	
Hibernia Ins	100	79	75
Home Ins	100	79	
Hope Ins	100		8
Lafayette	50	68	
Merchants Mutual	100	52	55
Mechanics and Traders	100	105	107½
N Orleans Ins Ass	50	15	17
N Orleans Ins Co	50	19	19½
Sun Mutual Insurance	100	200	
Southern Ins Co	100	83	90
Teutonia	100	119	124
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	79	81
Crescent City	100	61	63¼
Canal and Claiborne	100		50
New Orleans City	100	101¼	102⅜
Orleans	50	55	62½
St-Charles Street	50	67	69
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100		
C C Slaughterhouse	50	32¼	32½
Imp Bonded Warehouse	100		
Jeffer City Gas Light Co	100		
Consumers Ice Co	100		
Louisiana Ice Man Co	50	10½	12
La State Lottery Co	100		
La Oil Co	100		
Metairie Cemetery Ass	100		
N O Gas Light Co	100	79	82
N O Waterworks Co	100	65½	66¾
Planters Crescent Oil Co	100		
Sugar Shed Co	60	35¼	46
Southwestern Brush Electric Light Co	100		
Louisiana Electric L't Co	100		
Jockey Club	100		
Bons d'Etat.			
Louisiana 4 s		90⅛	90⅞
Tares (Baby bonds)		53⅛	54
Bons de ville.			
Premiums		134¼	135¾
Premium drawn number			
Privilege on Premiums			
Consolidated 6's		111	111¾
Crossman			113
Consolidated Extended		111	112
Crossman		112¼	113
Extended 6's			
Railroad			111
Waterworks			
Park			
City 6 0/0 certificates		104	106
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		105⅛	107
City 5		98¾	99
City 7's old			
new			
Bons divers.			
Cotton Exchange Stock			
Produce Exchange Stock			
Stock Exchange Stock			
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock			
U S 4 0/0		124	124⅛
Canal & C alb. St RR mort			
C., St. L. & N. O. R. R. Co			
Jackson RR 2d mort. coup			
Jackson RR 2d mort. debt			
Morgan's L & T 1st gold mort			
N O Pacific RR 1st gold mort			
St-Charles Hotel Co mort			

Crescent City 1st		
new	105½	112
N O City RR Co mort		
St-Charles St RR mort		
N O Waterworks Co mort		
La Ice Mfg Co mort	103	112
Levee S. Cotton Press mort		
La Electric L. 1st mort		
Certificats et Warrants.		
State Warrants Ordin. 1884		75
State Warrants Ordin. 1885		
do do de 1886	44	50
do do de 1887		
do do do 1888		
Police Cts		
School Cts		
City Scrip, old		
new		
Jan. In. Cts. on State Consols		
Cts émis en vertu de l'acte 92 de 1880		
Unpaid State Coupons No 12 (jany. 1 1880)	22½	28½
Unpaid State Coupons prior to No 12		
Unpaid City Coupons		
Half paid Coupons		
State School Warrants		

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 2,100 balles, comprenant 250 balles après 2:30 p. m. hier.

Le marché est irrégulier et facile.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅛c plus bas que les cotons blancs.

Délivré sur contrats. 100 balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	7⅛	7⅛	7⅛
Ordinary	7⅞	7⅞	7⅞
Good Ordinary	8⅝	8⅝	8⅝
Low Middling	9⅛	9⅛	9
Middling	9⅝	9⅝	9⅝
Good middling	9⅞	9⅞	9⅞
Middling Fair	10¼	10¼	10¼
Fair	11	11	10⅞

FUTURS.

Calmes et faciles.

Avril 9.22 à 9.23; mai 9.25 à 9.26; juin 9.30 à 9.31; juillet 9.38 à 9.39; août 9.38 à 9.39; septembre 9.11 à 9.12; octobre 8.91 à 8.92; novembre 8.87 à 8.88; décembre 8.88 à 8.89; janvier 8.97 à 8.98; février 9.07 à 9.09.

Les ventes comprennent 28,800 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à la Nouvelle-Orléans à 9⅝; Galveston à 9⅝; à Mobile à 9⅝; à Savannah 9 7/16, à Charleston 9 9/16; à Wilmington à 9⅝; à Norfolk à 9⅝; à Baltimore 9⅞; à New York 9 13/16; à Boston à 9⅞; à Philadelphie à 10⅛; à Memphis 9⅝; à Augusta 9⅝.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Calme.

Cotes: Middling Uplands 9 13/16; Middling Gulf 9 15/16.

FUTURS.

Stables.

Avril 9.58 à 9.59; mai 9.66 à 9.67; juin 9.77 à ....; juillet 9.86 à ....; août 9.91 à 9.92; septembre 9.68 à 9.69; octobre 9.45 à 9.46; novembre 9.34 à 9.35; décembre 9.35 à 9.36; janvier 9.43 à 9.44.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,635,474 balles; même temps l'année dernière, 1,660,183 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 107,025 balles; même temps l'année dernière 5,048 634 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,237,305 balles; même temps l'année dernière 1,315,654 balles; de tous les ports des Etats-Unis 3,880,874 balles; même temps l'année dernière, 3,978,934 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 236,391 balles; même temps l'année dernière, 189,457 balles; dans tous les ports des Etats Unis, 656,116 balles; même temps, l'année dernière, 514,147 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Stable et en assez bonne demande. Cotes: 5⅝d pour le middling Uplands et 5⅝d pour le Middling Orléans.

FUTURS

4 p. m.—Faciles.

MARCHE DU HAVRE.

Calme et stable.

Cotes: 65⅛fr pour le Très Ordinaire (sur place) et 65⅛fr. pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE—

Ventes 0 barils et 91 boucauts de sucre et 56 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Fort.

Choice	— à —
Strictly prime	— à —
Prime	— à —
Fully fair	4 13/16 à —
Good fair	— à —
Fair	4 11/16 à —
Good common	4½ à 4⅝
Common	— à 4⅝
Inferior	Nominal

CENTRIFUGAL—Fort.

Plantation granulated	— à —
Off granulated	— à —
Choice white	6 5/16 à 6⅜
Off white	6⅛ à 6⅛
Gray off white	— à 6
Fancy yellow clarified	— à —
Choice yellow clarified	— à 5⅞
Prime yellow	5¾ à 5 13/16
Off yellow	5 11/16 à 5¾
Seconds	4½ à 5⅝

MELASSE—Open kettle stable.

Fancy	— à —
Choice	33 à 35
Strictly prime	30 à 31
Good prime	25 à 28
Prime	21 à 23
Good fair	19 à 20
Fair	19 à 20
Good common	14 à 17
Common	14 à 17
Inferior	Nominal

CENTRIFUGAL—Stable.

Fancy	— à —
Choice	— à —
Strictly prime	20 à 21
Good prime	— à 18
Prime	— à 18
Good fair	16 à 17
Fair	16 à 17
Good common	15 à 16
Common	15 à 16
Inferior	15 à 16

SIROP—— à ——.
FERMENTING MOLASSES—Non.

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange.

RIZ ECALÉ—Stable.

Head	Nominal
Prime	5⅛ à 5¼
Good	5 à 5⅛
Fair	4⅞ à 5
Ordinary	4¼ à 4½
Common	4 à 4¼
No 2	2½ à 2⅝

RIZ BRUT—Calme.
$3 00 à 4 50 le sac,
SEMENCE DE RIZ—$6 00 à 7 00.
RIZ POLI—Par ton. $15 00 à 16 00.
SON—Par ton. $13.00 à 14 00.
(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en premières mains. Les détaillants demandent ⅛ à ¼c de plus.)

FARINES

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse :
FARINE—Calme.
Patents $4 50 à 4 65; extra fancy $4 25 à 4 30; Fancy à $4 00 à 4 10 le baril; choix $3 50 à 3 60.
FARINE DE MAIS—$2 70 à 2 75.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat four patente à $4 85 le baril; extra fancy $4 50 à $4 65; fancy $4 10 à 4 20; choix $3 70 à 3 80; Minnesota flour, bakers $4 50, patente $5 00 à 5 10.
FARINE DE MAIS—$2 85 à 2 90.
CREAM MEAL—Choice $3 40.
GRITS—Choice $3 30 à 3 50.
HOMINY—$3 40 à 3 50 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 70.
OAT MEAL—Coarse $6 25; fin $6 25 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—On cote nominal pour le blanc 59 à 60 pour le mêlé et 60 à 61 pour le jaune.
AVOINE — De l'Ouest 38 à 39; du Texas — à —.
SON—$1 02½ à 1 05.
FOIN—Prime $18,50 à 20,00; Choice $21 00 à 22 00.

HORS DE LA BOURSE

Les petits lots se vendent aux prix suivants ; mais 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 10c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par ton net.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros :
Les provisions sont calmes.
MESS PORK—$14 50 à 14 75.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 6 25 à 6 30; short clear sides 7⅝ à 7⅞; short rib sides 7⅝ à 7⅝; long clear 7⅝ à 7⅝.
BACON—Epaules 7 à 7⅛; short rib sides 8¼ à 8⅜; long clear sides 8¼ à 8⅜; short clear sides 8½ à 8⅝.
GRAISSE—En tierçons, refined, 7⅛ à 7⅝.
JAMBON—11½ à 12¼.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ⅛ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

DIVERS—Jobbing—Prime mess à $14 50; pig pork à $8 00 le demi-baril; à 14 00 le baril; extra prime and rump pork $13 50 à 14 00. Plain or canvassed shoulders 7 à 8. Boston cut shoulders fancy, small, 9½ à 9¾; pic-nic 8 à 8¾; S. cs breakfast bacon 10½ à 11; choice to fancy s.c. c. hams 10½ à 12.
BŒUF—Jobbing. Extra plate beef à $9 00 à 9 25; plate beef $8 50 à 8 75 en baril; extra plat $5 00 en demi-baril; extra mess à $4 50. extra mess beef $8 00 à 8 25 le baril; New York Fulton Market $5,50 à 5 75 le demi-baril.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.
CAFE — Prime 16¾; good 16½; fair 15¾; ordinary 14¾; common 12¼ la livre.
THE—Extra Formosa, 85c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 38 gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.
BEURRE—Western Creamery—Extra — à 33; extra firsts 27 à 29; firsts 24 à 26; seconds — à —; Western Dairy—Extra 20 à —; extra firsts 18; first — à —; common 14. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York creams, fancy, 13⅛; Western Cheddars full cream à 12; Western twins, full cream, fancy, à 12½; Ohio flats, fancy full cream, à 12¼; Ohio flats, best skims choice à 7; Western flats, skims, à — à —.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 65c; City Fine 85c; City Crushed 75c; Rock Salt ⅝c la livre; pocket Salt 1⅛ à 5 selon la grosseur.
CHANDELLES STAR—Full weight à 8⅛ à 9¼c la livre.
AMIDON—2 à 3c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et ¼ à 1c de plus par livre.
DU PAYS — Fraises 8 à 12½ cts la pinte; Pommes à $5 50; pacanes de la Louisiane 14 à 18c, selon la grosseur; du Texas 7 à 10; pistaches rouges du Tennessee 4 à 6c la livre; de la Virginie 7c; pommes sèches, fancy new crop, à 6½c; sliced 7; evaporated 12 à 13 raisins secs de la Californie $2 75 à 3 00 la boîte.
ETRANGERS—Oranges de la Havane $6 50 à 7 00 le baril; Oranges impériales $3 75 à 4 25 la boîte, oranges de Palerme $3 00 à 3 50. oranges de Messine $3 50. Citrons de Messine $2 75 à 3 50; Citrons de Palerme $2 75 à 3 50. Raisins de Malaga London Layers par boîte $2 75. par demi-boîte $1 65 par quart de boîte 90c. Ananas $2 50 à 3 00 la douzaine; Bananes 75c à $1 00 le régime; Figues bananes $1 50 à 2 50 le régime; Dates 5½c la livre; Dates persanes 7 c la livre en boîte; Fard dates 9c. Currants 7 à 8c la livre; Figues sèches layers 15 à 16c la livre; Pruneaux 7c la liv.; Citrons 22½c la liv.; Amandes Tarragana 17½c la livre; Noix du Brésil 10c la livre; Filberts 10c; Noix de Naples 17½c; Noix de coco $37 50 le 1000 à 4½c pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton ici $12 00; tourteaux $—— à 21 00 par long ton shipside; farine de graine de coton, ville et campagne, jobbing au dépôt $19 50 par short ton. Huile de coton crue 30 à 32 le gallon; huile raffinée à — à —.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands détaillent — à 25c de plus par baril et ⅛ à ¼c par livre en lots.)
POMMES DE TERRE—De l'Ouest $2 90 à Ecosse $2 55 par baril.
PATATES DOUCES—$1 25 à 1 40.
OIGNONS—Nouveaux de la Louisiane $4 50 le baril.
AIL—4 à 5c par string.
CHOUX—7 à 8c. par tête.
CHOUCROUTE—Nominale.
HARICOTS — Choice Northern à 4⅝; Red kidney choice — à —; New-York red kidneys 4 à 4¼; western white kidney, 4¾c, pois verts 2⅛.
COW PEAS — Clays à $1 15; mixed $1 05 à 1 10; red $1 05 à 1 10; whippoorwill $1 05 à 1 10.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 25 à 50c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 5 à 6c de plus par douzaine d'œufs.—Grosses volailles de l'Ouest $4 00 à 4 25 la douzaine; poulets $2 75 à 3 25 canards $2 50 à 3 00; oies $4 00 à 4 50; dindes $14 00 à 18 00. Les grosses volailles de la Louisiane $3 25 à 3 75; poulets $2 00 à 2 50, canards $2 00 à 2 50; oies $3 50 à 4 00; dindes $9 00 à 12 00.
ŒUFS — Ceux de l'Ouest 11 à — ; ceux de la Louisiane 11 à —.
SUIF — 4c la livre pour celui de la ville, 3 celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE — Prime yellow 18c la livre.
MIEL—Strained 30 à 40c le gallon.
LAINE - Burry 9 à 12c la livre; Louisiana clear 18 à 19; clear lake 20 à 23 c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au dessus 5c; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 4c; kips, 14 à 30 livres. 6c; peaux de veau 25c pièce.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3¾ à 4. dry flint 8. dry salted 6½c la livre; damaged green hides 2c off; damaged dry 1½ off.
PELLETERIE—Otter $1 00 à 6 00; castor $1 00 à 3 50; raton 5 à 25c; loutre 15 à 25c. pièce; racoons 30 à 35c.
PEAUX—Chevreuil 18 à 20c la livre, mouton 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 30c.
MOUSSE — Mêlée 1½c la livre; grise 1c; noire 2½c.
PLUMES—Plumes d'oies de première qualité 40 à 55c la livre; common 10 à 15c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 5c pièce; cornes de vaches — à 10c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Régie kinds lugs 4 à 6. Leaf 7 à 15c; Cutting and Burley sorts 4 à 13; Leaf 12 à 15.
TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 80c à $1 00; fine medium 53 à 63c; Bright qualities and common 13 inch 4 à 6 et 3c, 25 à 38c. Bright navy, 35 à 45c, fancy natural leaf 50 à 80c; fine-cut chewing 30 à 67c, granulated smoking 33 à 70.
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à — de plus par baril. Pitch, $1 50 à — quadrion $3 25 à — le baril. $2 00 à — le demi baril. Résine—D E et F $1 00, G $1 05, H $1 10; I 1 20, K $1 40; M $1 80; N $1 70, W G, W W —. Essence de térébenthine 36½, — Jobbing 3 à 4c de plus le gallon.
TOILE D'EMBALLAGE—En petits lots — Bagging 1⅜ livre 6⅞c la yard; 2 livres 7⅞; 2¼ livres, 8⅝ à 8⅞c; baling twine 10c la livre.
COTTON TIES—$1 02½ le paquet.

CHARBON.

PITTSBURG—Famille 50c le baril; $5 00 le boucaut; Anthracite $10 50 à 11 00 le ton; bateaux 40c; steamers $3 60 la tonne, en gros 30c le baril.
ALABAMA—Splint pour familles 50c; Corona pour familles 50c.; Cahaba 55c, le baril pour familles; Montevallo 60c. le baril pour familles; charbon Pratt sur chars, par ton L. and N. RR. $4 25 le ton

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon	2 35 à	2 40
BRANDIES—Du pays, le gallon	1 50 à	3 00
Pêche-vieux, le gallon	2 35 à	2 75
Pomme	2 35 à	2 75
COGNAC—Importé — 1882, le gallon	— à	4 80
1878	— à	5 50
1875	— à	5 75
1870	— à	6 50
1865	— à	7 40
1860	— à	8 00
1848	— à	12 00
Clard Dupuy & Co's Cognac 1882	— à	5 50
1875	— à	7 00
1864	— à	9 00
1848	— à	10 25
Bisquet, Dubouche & Co, Cognac 1878	— à	4 50
1870	— à	5 50
1848	— à	9 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane 90 0/0 de preuve, par gallon	1 05 à	1 15
Ouest	1 14 à	1 18
Bourbon	1 40 à	3 50
Seigle	1 50 à	3 50
Ecosse, importé	4 00 à	4 25
Irlande, importé	4 00 à	4 25
Duffy's malt whisky, par caisse	— à	9 00
par gallon	— à	3 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15 à	1 50
Hollande, par gallon	2 75 à	2 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom	2 15 à	3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	5 50 à	9 00
Holland, par caisse	7 25 à	7 50
VINS ROUGES—California Claret, le gallon	38 à	45
Zinfandel No 1, le gallon	58 à	75
Clarets importés — Ordinaire par baril	58 00 à	60 00
Clarets de famille, par baril	65 00 à	75 00
Clarets fins, le baril	90 00 à	175 00
Médoc, la caisse	— à	5 00
St-Julien, la caisse	— à	6 50
Margaux, la caisse	— à	9 00
Pontet Canet, la caisse	— à	10 00
Larose, la caisse	— à	14 00
Léoville, la caisse	— à	14 00
Château Lafitte, la caisse	— à	28 00
Ordinaire, la caisse	3 00 à	3 50
Château Dillon, par cask	125 00 à	
Blanquefort, par cask	105 00 à	
Château Dillon, par caisse	— à	7 50
VINS BLANCS—California, le baril	55 à	75
Importé de famille, la barrique	65 00 à	80 00
Importé fin, la barrique	90 00 à	175 00
Graves, la caisse	— à	6 00
Sauternes, la caisse	— à	6 50
Haut Sauternes, la caisse	— à	10 00
Latour Blanche, la caisse	— à	18 00
Château Yquem, la caisse	20 00 à	30 00
Ordinaire, la caisse	3 25 à	3 50
Muscat, la caisse	4 25 à	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Madère, genuine Ilse, le gal	3 50 à	9 00
Madère, la caisse	12 00 à	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50 à	5 00
Sherry, la caisse	9 00 à	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00 à	25 00
CHAMPAGNE—Roderer Carte Blanche, qts, par doux	— à	29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay	— à	24 75
Extra Dry	— à	28 50
Delbeck & Co.'s extra dry, qts	— à	28 00
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	— à	26 00
D. B. Pol & Co.'s qts	— à	22 00
Perrier Jouet—Cremant Royal quarts	— à	28 50
Perrier Jouet—Special, quarts	— à	29 50

Pints $2 de plus par caisse.

QUINCAILLERIE.

Acier—Hunt s	$1 50 à	7 50
Double bit	— à	15 00
AXLE GREASE—Frazer's kegs	4 à	
Boxes, gross	10 00 à	10 50
BELLOWS—Blacksmith, 28 to 42 in	6 00 à	22 00
BRASS—Sheet par livre	— à	25
COTTON SCRAPERS	2 40 à	3 00
CHAINS—Trace	30 à	75
Ox, ⅝	5 à	7
COPPER—Roofing par livre	— à	28
Braziers' sheets, 12 livres et au-dessus	— à	25
HOES—H. B. No 0 to 6	2 50 à	5 50
A. B. No 00 to 2	2 35 à	6 00
Lyndon's bright crown, 00 000 to 3	4 00 à	8 00
ROTARY HOES—Mallon s	— à	54 00
Avery's	125 00 à	
Stubble diggers	— à	7 20
HOLLOW WARE—Skillets	3 à	4
Anvils	— à	10⅛
IRON—Flat, 1⅛ to 4 inches by ⅜ to 1	2⅛ à	
Round, 1 to 1⅞ inches	2⅜ à	
Painted	4½ à	
Bands—Light, 3 to 6 x ⅛	2 65 à	3 00
Heavy, 3⅛ to 6 x ⅛ inches	2 45 à	3 00
Hoops—1 to 2 inch	— à	3 00
Sheet—No 10 to 14 ½	2 75 à	3 00
Galvanized, No 26 G	6 00 à	9 50
LEAD—Pig, par livre	5⅛ à	
Sheet, par livre	— à	7⅛
STEEL RAILS—10d, 60d basis	— à	2 25
Iron nails	— à	2 15
OAKUM—Navy	— à	7
United States Navy	— à	9 00
Best	— à	10 00
BLOWS—Avery, cast, Nos ½ to 1	2 75 à	3 75
Avery, steel	4 50 à	20 00
Avery, double shovels, wood en beams, net	— à	2 25
Avery, double shovels, iron beams, net	— à	2 25
Magnolia sweeps, all sizes, net	2 00 à	2 50
Double plows, Allemon's, No ½ to 2, each	25 00 à	30 00
PLOW STEEL—5 to 12 x ⅛ to 2/3	4⅛ à	6
ROPE—Sisal, ⅜ in. and larger, basis	10⅛ à	11⅛
Manila	12 à	13
Cotton, 5 16 et ⅜	14 à	15
SPADES—Ames'	10 50 à	12 00
Rowlands'	6 00 à	7 00
SHOVELS—Ames'	9 50 à	11 00
Rowlands'	6 00 à	7 00
SWEDE IRON—7 to 12 x ¼ to 5/16	3⅛ à	7
TIN—Roofing, 1 x 20 x 28 inches. I. C. de	— à	13 00
1 x 14 x 20	— à	7 25
I. C. 1 x 14 x 20	— à	5 75
Block, par livre	— à	25
TURPENTINE—Par gallon	— à	38
VINES—Peter Wright's	— à	16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized	— à	4
ZINC—Sheet par livre	6⅛ à	
SHOT—Drop	— à	1 30
Buck, 25 liv. bags	— à	1 55
POWDER—25 liv. kegs	— à	5 10

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PAR 1,000 PIEDS

Sawn Tim No 1	$14 50	Plank No 1	$13 50
No 2	13 00	No 2	12 50
No 3	12 00	No 3	11 50
Scantling No 1	14 50	Flooring No 1	19 50
No 2	11 50	No 2	15 50
No 3	11 00	No 3	9 50
Ceiling No 1	16 50	Weath Bds No 1	13 50
No 2	12 50	No 2	9 50
No 3	10 00		
Boards, No 1	13 50	Boards No 2	12 00
No 3	12 50	No 4	9 50

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	24 00	Ceiling, No 1	18 50
No 2	19 50	No 2	14 50
No 3	15 50	No 3	9 50
Weath Bds No 1	14 50	Boards No 1	15 00
No 2	12 00	Boards No 2	12 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1	35 00	Boards, No 2	30 00
No 3	25 00	No 4	15 00
No 5	10 à 15	No 6	10 00
Dr'ed Bds No 1	30 à 40	No 2	17 à 25
No 2	31 50	No 3	15 00
No 3	29 00	No 4	15 00

WHARF TIMBER.

No 1	10 00	No 3	8 00
No 2	9 00		

MAHOGANY TIMBER.

No 1		No 3	
No 2			

ROUGH TIMBER.

No 1		No 3	
No 2			

WALNUT LUMBER.

No 1		No 3	
No 2			

ASH LUMBER.

No 1		No 3	
No 2			

SHINGLES.

No 1	3 75	No 3	1 25
No 2	2 75		

LATS.

Par 1,000	$1 50
Alabama lime	95 à 1 05
Cement domestic	1 75 à 2 00
Cement, imported	2 75 à 3 00
Slate	6 00 à 6 50
BRICK—Lake and L. O. R. R.	6 00 à 8 00
Paving	9 00 à 10 00
Ordinary	7 00 à 8 50
Sand	20 à 25
Shells, small	— à —
Shells, large	1 25 à 1 40
Plaster, calcined	1 70 à 2 00

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST Choice fat par liv. gross	3 à 3⅛
fair to common	2 à 2¼
MISSISSIPPI, ALABAMA, &C, GRASS CATTLE—1re qualité, par tête	$14 00 à 16 00
2me qualité, par tête	$10 00 à 15 00
Vaches communes et vieilles	8 00 à 10 00
VEAUX—1re qualité, par tête	5 00 à 7 00
2me qualité, par tête	3 00 à 4 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête	7 00 à 9 00
2me qualité, par tête	6 00 à 7 00
PORCS—Good fat Western, par liv. gross	4⅛ à 5
Fair Ouachita par liv. gross	3⅛ à 4
MOUTONS—Choice, par tête	$2 50 à 3 00
Fair, par tête	1 00 à 1 50
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête	60 00 à 90 00
2me qualité, par tête	20 00 à 50 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 80 à 115
Bons chevaux de trait	125 à 165
Chevaux de selle et de voiture	175 à 250
Mulets pour habitations sucrières	165 à 200
Mulets, qualité moyenne	140 à 170
Mulets pour coton	100 à 125
Mulets communs	40 à 75
Bons mulets de ville	$200 à 250

J INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement ; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP.

103........Rue Conti........103
Sjuin—Dim

FEUILLETON.

9. Commencé le 28 mars.

LA
Belle Ténébreuse.

Par Jules Mary.

PREMIÈRE PARTIE.

UN MARIAGE ETRANGE.

III

(Suite.)

Pas un être humain, pas une maison. Rien de vivant, si ce n'est, parfois, grand comme une hirondelle, un aigle dans l'espace, planant au-dessus de son aire.

Elle s'endormait là dans ses réflexions, dans sa mélancolie.

—Je voudrais, murmurait-elle, toute ma vie vivre ici, ne voyant plus personne, seule avec mon enfant, avec Gérard !.... J'ai peur du monde, de moi, de mon cœur....

Un jour, vers deux heures, elle était venue rêver là, seule, comme toujours ; le soleil brillait et renvoyait, sur la neige immaculée des hautes crêtes, d'aveuglants rayons. La montagne était blanche et rose. En bas, dans la plaine qu'elle avait quittée vers midi, il faisait chaud de la chaleur du printemps, mais autour d'elle, l'air, plus vif, l'environnait de frissons. Cependant, heureuse de sa solitude, elle n'y prenait pas garde.

Depuis longtemps elle était là, quand tout à coup elle vit surgir, entre les roches, un homme, au-dessous d'elle.

Il était si loin encore qu'il paraissait tout petit.

Elle le perdit de vue, elle l'aperçut de nouveau, peu de temps après, grandi, puisqu'il était plus près.

Il disparut encore derrière des éboulements.

C'était la première fois qu'un autre qu'elle suivait ce sentier, et il était impossible qu'il ne passât pas près de Marceline.

Elle en fut peinée. Cela lui enlevait quelque chose du charme qu'elle trouvait à cette place. On lui volait ce coin mystérieux où déjà se rattachaient, comme autant de liens délicats, les souvenirs de ses rêveries.

L'homme reparut encore, plus près toujours.

Il n'était plus qu'à cent mètres.

Le cœur de Marceline bondit. Elle l'avait reconnu.

—C'est lui ! murmure-t-elle épouvantée, c'est ce jeune homme.

Lui, ne regarde pas de son côté. Il ne l'a pas vue.... Il ne peut même pas la voir, mais tout à l'heure il passera si près dans le sentier, qu'il pourra frôler sa robe.

C'est vrai. Au détour, de derrière un bloc énorme tombé de la montagne, il se montre, il se trouve devant la jeune fille. Elle n'ose le regarder, elle baisse les yeux et malgré cela elle sent que Beaufort la reconnait et elle devine, à son silence, croyant même entendre les battements de son cœur, qu'il est aussi troublé qu'elle.

Elle se dit très bas, pour elle seule :

—Dieu l'a-t-il donc voulu ?

Et lui, simplement, le chapeau bas :

—Vous le voyez, mademoiselle, avais-je raison ?

Et comme elle ne répond pas :

—Je vous jure que je n'ai rien fait pour vous retrouver, dit-il. Le hasard a seul arrangé notre rencontre.... Et ne faut-il pas que nous ayons les mêmes goûts et les mêmes entraînements pour nous rejoindre devant ce paysage inconnu, alors que tout le monde se porte vers les glaciers et les sites si souvent visités que cela est devenu banal de les voir ?

—Monsieur, dit-elle, je pense, en effet, de même que vous, que cette rencontre est extraordinaire, s'il est vrai, comme je veux le croire, que vous ne nous ayez point suivies, ma tante et moi.

—Sur mon honneur, mademoiselle, je vous le jure.

—Votre serment était inutile. Je vous croyais. Ne vous offensez pas de ce que je vais vous dire, monsieur, votre assiduité me déplaît. Vous ignorez tout de moi, jusqu'à mon nom, vous-même l'avez dit. Considérez donc comme une simple aventure de voyage ce qui vous arrive et ne cherchez pas à faire avec nous une connaissance plus intime. C'est la seule façon d'être sûr que je garderai de vous le souvenir d'un homme qui était animé des meilleures intentions et qui, dans tous les cas, s'est montré respectueux.

—Oh ! mademoiselle, n'aviez-vous pas consenti à plus d'intimité ? Puisque vous constatez vous-même que je n'ai jamais manqué au respect qui vous est dû, qu'avez-vous, dès lors, à redouter de moi ? Pourquoi me repousser sans me connaître ?

—A quoi bon ?

—Serait-ce la première fois qu'une rencontre comme la nôtre, née d'un hasard, née d'un voyage, entraînerait une connaissance plus grande, suivie d'amitié, suivie d'affection,—suivie, il faut bien que je le dise aussi,—d'un sentiment plus tendre ?.... Je vous aime, mademoiselle, et n'ai pas de plus grand désir que de me faire aimer de vous.

Elle eut un geste las et ce ne fut pas sans ironie et sans colère qu'elle répliqua :

—Vous m'aimez et voici la troisième ou la quatrième fois que vous me voyez !

—Peu importe, si je vous aime vraiment, sans arrière-pensée, comme on aime toute personne digne d'amour ? Que vous demandé-je ? Rien, sinon de prendre le temps de me connaître davantage, afin de vous assurer que je puis et veux faire votre bonheur.

Elle secoua la tête.

—Encore une fois, à quoi bon, si je ne puis pas, moi, vous aimer ? En somme qui vous dit que je suis jeune fille ? Ne puis-je pas être mariée ou veuve ?...... Aimer mon mari dans le premier cas, rester fidèle à son souvenir dans le second ?

—L'idée ne m'en était pas venue, fit-il naïvement.

Elle ne retint pas un sourire.

—Vous ne vous êtes pas trompé.... je suis jeune fille.

Maintenant que vous m'avez retrouvée, que vous m'avez dévoilé votre pensée, que je vous ai entendu, veuillez ne pas insister, monsieur. Vous me génériez.

—Vous me laisseriez partir sans espoir ?

—Sans espoir.

—Il est une question que je n'ose vous adresser. Elle est si hardie et si délicate. Sans espoir, dites-vous ? C'est donc que.... vous le voyez, mademoiselle, déjà je vous aime tant que je n'ose formuler ma pensée, car votre réponse pourrait me déchirer le cœur.

Et, en effet, il était tremblant, ses yeux étaient suppliants ; il y avait tant de bonté généreuse, de loyauté et de distinction sur son visage que Marceline sentit je ne sais quelle vague et très douce émotion l'envahir.

Certes, celui-là ne mentait pas ; il aimait.

Pour la première fois depuis longtemps, pour la première fois depuis le jour fatal où, dans le salon de Bensvant, elle avait entendu son odieux amant répudier son enfant, elle sourit. Ce fut un sourire languissant, presque invisible.

—Rassurez-vous, fit-elle, lorsque, plus tard, vous vous souviendrez de moi et de l'émotion que ma vue vous a causée, je ne veux pas que ce souvenir soit troublé d'une mélancolie.—Rassurez-vous, je n'aime personne !....

Elle n'eut pas plutôt prononcé ce mot qu'elle s'en repentit. N'était-ce pas l'encourager que de lui dire qu'elle n'avait pas d'amour ? N'était-ce pas lui dire que son cœur libre pouvait s'attacher à lui ?

Sans doute il le comprit ainsi, car il joignit les deux mains pour la remercier et son regard se chargea de passion.

Il s'éloigna sans rien ajouter, emportant du bonheur et les yeux si pleins de l'image qu'il laissait derrière lui, qu'il trébuchait contre les roches et les inégalités du sentier.

L'amour rend ivre, comme le vin.

Et Marceline, interdite, avec un instinctif mouvement de recul comme si elle voyait un abîme se creuser sous ses pieds :

—Qu'ai-je dit ? Qu'ai-je fait ?

Elle ne dormit guère, la nuit suivante. Elle réfléchissait. Le résultat de ses réflexions fut qu'elle devait à tout prix défendre à Beaufort de la revoir.

Oui, mais comment le lui défendre ?

Puis, Beauford ne se présenterait pas ainsi. C'était impossible.

Deux jours, trois jours se passèrent. Elle ne l'aperçut pas. Du reste, prétextant de la fatigue, elle n'avait pas voulu sortir. Elle prévoyait bien que si elle avait dirigé sa promenade là où Beaufort l'avait une fois rencontrée, la première personne qu'elle y verrait serait Beaufort lui-même.

Pourquoi ces trois journées lui parurent-elles si tristes ? si longues ?

—Je suis folle, se disait-elle.... N'ai-je pas assez pleuré ? Pourquoi courir au devant des larmes ?.... C'est un crime que d'encourager cet amour.... un crime envers le jeune homme.... un crime envers moi.... Puis-je l'aimer sans lui avouer ma faute ? Puis-je lui cacher l'existence de mon enfant ?...... Jamais.... Et avouer cela, cette chose inavouable, cette honte, à l'homme qui met en vous sa foi, sa vie, son cœur, ce qu'il y a en lui de plus noble, de plus grand et de plus saint, n'est-ce pas le tuer ?

Et se débattant contre elle-même :

—Est-ce ma faute ? Je ne l'aime pas, non, je ne l'aime pas, moi !.... Je ne peux pas, je ne veux pas.... Mon Dieu que je vous bénirais si vous l'empêchiez de revenir !....

Le matin du quatrième jour s'écoula également, sans qu'elle eût des nouvelles de Beaufort. Elle commençait à espérer, et, chose bizarre, elle se sentait soulagée et en même temps, elle éprouvait un découragement immense.

C'est que, en dépit de ses efforts, en dépit de sa fierté et de sa droiture, la pensée de Beaufort l'occupait tout entière.

Dans l'après-midi, elle entendit sonner à la grille du chalet.

Souvent, c'était des fournisseurs qui venaient. Elle n'y prenait pas garde. Eh bien, ce jour-là, le coup de sonnette la fit redresser, haletante, pleine d'angoisse.

Elle entendit un pas sur le gravier de l'allée, dans les massifs et avant de l'avoir vu, elle s'était dit :

—C'est lui ! Ici !.... Vraiment c'est trop d'audace.

En effet, elle ne se trompait pas. C'était Pierre Beaufort. Il demandait Mme de Lépilly. On l'introduisit et la vieille dame, étonnée de cette visite, descendait le recevoir.

—Madame, dit Beaufort avec simplicité, pardonnez-moi de me présenter ainsi. J'aime Mlle de Montescourt, votre nièce. Il y a un mois que je l'ai vue, à Berne, pour la première fois. Le hasard m'a conduit chaque fois sur sa route. Et, il y a quatre jours seulement, depuis mon arrivée à Grindelwald, que je connais votre nom et le sien. Je me suis adressé en France, et j'ai eu le bonheur de trouver parmi les amis de mon père un ami très ancien de vous-même, madame, et de M. de Montescourt. Voici sa lettre qui me servira, je l'espère, d'introduction auprès de vous.

La vieille dame courut tout de suite à la signature de la lettre que Beaufort lui tendait.

—Une recommandation du baron de Laval est plus que suffisante, monsieur, dit-elle. Vous êtes le bienvenu auprès de moi, mais à une condition formelle, sérieuse....

Et Mme de Lépilly était grave, presque solennel.

—Je l'accepte sans la connaître.

—Vous ne parlerez pas d'amour à ma nièce....

—Mais je l'aime ! dit-il avec une douloureuse surprise.

—Vous l'aimez, mais je ne sache pas qu'elle vous aime..., Et—je la connais, sais quels sont ses rêves..., quel est, si vous voulez, son idéal,—et je ne crois pas que ces rêves, vous les réalisiez, que cet idéal, ce soit vous !... Je vous fais sans doute de la peine ?

Et la tante, un peu pâlie, un peu tremblante :

Dans ces conditions, elle ne devant pas vous aimer, vous l'aimant et ne devant pas le lui dire, je demande à votre honneur d'homme si vous pouvez venir ici sans forfaire à votre serment.

—Soit, dit-il, puisque vous l'exigez.

—Vous me le jurez ?

—Je vous le jure. Et je garderai mon serment jusqu'à ce que Mlle de Montescourt elle-même vienne m'en délier.

Mme de Lépilly eut un sourire triste et elle détourna un moment la tête pour dérober les larmes qui emplissaient ses yeux.

—Je suis tranquille, cela n'arrivera jamais.

Beaufort prit congé, heureux malgré tout, malgré tout ayant de l'espérance au cœur.

Le lendemain, au chalet, il se retrouvait devant Marceline et sa tante. Il resta quelques minutes. Simple et banale visite de politesse. Quand il fut parti, Marceline se laissa tomber dans les bras de sa tante, en sanglotant.

—Tante, tante, pourquoi l'as-tu laissé venir ? Avant lui, je n'étais pas heureuse, mais j'étais calme. C'en est fait maintenant de ma tranquillité et de mon bonheur.

Et Mme de Lépilly, effarée :

—Que veux-tu dire ?

—Rien, dit-elle, rien ! Je suis un peu folle, vois-tu.

Et, sans vouloir s'expliquer davantage, elle s'enferma chez elle jusqu'au soir.

Le soir, la vieille dame voulut l'interroger.

—Mon enfant, ma fille chérie, tu es fâchée contre moi ?

—Non. Je suis nerveuse et fatiguée. Laisse-moi.

Elle avait dit cela presque sèchement. La tante ne répliqua pas. Elle avait toute sa vie gâté la jeune fille, n'ayant pas été mère et ayant reporté sur elle sa tendresse de femme.

Le lendemain elle surprit Marceline en larmes, cachée sous un berceau de clématites, tout au fond du jardin qui entourait le chalet.

—Je t'en supplie, Marceline.... Dis-moi ce que tu as, si tu ne veux pas me faire mourir de chagrin....

Alors, avec colère, à travers ses sanglots, et les deux bras jetés autour du cou de sa tante :

—Ce que j'ai, ce que j'ai ? Tu ne vois donc pas ?....

—Non, je ne vois rien. Je suis vieille, je suis bête....

—Eh bien ! je l'aime, je l'aime, je l'aime !!!

Et elle eut une attaque de nerfs, avec des cris étouffés dans son mouchoir, qu'elle mordait, qu'elle arrachait avec rage.

IV

Beaufort revint tous les jours. Il tenait sa promesse. Jamais le moindre mot ne rappelait à Marceline l'adoration dont elle était l'objet. Mais les paroles étaient inutiles. Tout disait en lui son amour : ses regards, ses moindres gestes, jusqu'à l'intonation de sa voix qui avait des inflexions de tendresse auxquelles elle ne pouvait se méprendre. Et ses attentions, sa joie naïve qu'il ne dissimulait guère quand il voyait un peu plus de bonheur sur le visage de la jeune fille, d'ordinaire sérieux et triste.... Et ses inquiétudes, s'il la croyait préoccupée, et s'il devinait quelque nuage voilant ses yeux, assombrissant son front....

Mme de Lépilly dit un jour à sa nièce :

—Veux-tu qu'il ne revienne plus ? Veux-tu que je lui fasse comprendre ? Il est encore temps....

—Non. Il est trop tard.

—Ma pauvre enfant.... où cela nous conduira-t-il ?

—A l'impossible, je le sais bien, va.

—Alors, mieux vaudrait rompre dès aujourd'hui.

—Sous quel prétexte ?

—Je chercherai.... je trouverai.... puisqu'il le faut.

—J'y consens, si tu découvres une raison pouvant le convaincre sans briser son cœur .... J'ai trop souffert d'un abandon, moi, pour infliger la même blessure à un autre, surtout....

—Surtout quand cet autre, tu l'aimes....

Et doucement, découragée, avec crainte et tristesse, Mme de Lépilly acheva :

—Attendons, puisque tu me lies les mains. La seule raison possible serait que je lui dise que tu ne l'aimes pas....

—Je n'en ai pas le courage....

—Réfléchis.... Cela est nécessaire.... Un moment viendra où tu ne pourras plus dissimuler ton amour. Il parlera haut. Ton cœur criera ton secret. Alors, songe que le mariage est impossible.... Songe, ma pauvre enfant, au petit dont tu caches l'existence...... Quel abîme de tristesses et quel océan de larmes !

—Eh bien, c'est moi qui le lui dirai, mais pas toi....

La vieille dame était prudente. Elle hocha la tête.

—En auras-tu le courage ?

—Je l'aurai. L'honneur me le commande. Puis, n'ai-je pas une consolation suprême ?.... Je penserai que je ne suis plus seule au monde.... Je songerai qu'il y a quelque part un petit être qui n'a que moi, comme je n'ai que lui, qui est de ma chair et de mon sang.... et vers lequel bondit mon cœur.... Cette pensée-là me donnera du courage, si je faiblis....

Mme de Lépilly hochait toujours doucement la tête.

Elle continuait de douter.

—Tiens, dit Marceline, demain, sans faute, je le prierai de cesser ses visites.... Me crois-tu, maintenant ?....

—Chère mignonne, comme tu méritais d'être heureuse !

—Et je ne le serai jamais, c'est fini....

Le lendemain, Beaufort vint comme d'habitude. Déjà il était plus libre avec les deux dames. Il proposa une excursion dans la montagne, vers un glacier auquel on pouvait aller par le sentier où il avait rencontré Marceline.

La jeune fille accepta.

Et très bas à sa tante :

—De temps en temps, tu nous laisseras seuls.... Je trouverai bien l'occasion que je cherche.

(A continuer.)

A bord d'un transatlantique :

Un Anglais se plaint au commissaire, homme charmant, du peu de place dont il jouit dans sa cabine.

—C'est toujours comme ça, lui dit le commissaire : au large on est à l'étroit.